



**CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION POUR LA FORMATION DE BASE
POUR BENEVOLES
« ACCOMPAGNER DES PERSONNES GRAVEMENT MALADES »
(palliative vaud)**

1. Les bénévoles s'inscrivent à la session de leur choix après avoir reçu de leur responsable le lien d'accès au formulaire d'inscription y relatif.

La confirmation officielle de participation est envoyée par courriel dès enregistrement du formulaire d'inscription et validation du règlement bancaire.

En cas de non-réception de ladite confirmation, prière de vérifier dans votre boîte de « courrier indésirable » ou, si elle ne devait s'y trouver, de nous contacter sur info@palliativevaud.ch.

Toute annulation ou absence de la personne inscrite, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical.

Par ailleurs, toute cessation d'activités du bénévole entraînant une annulation de son inscription ou une interruption de la formation doit nous être communiquée immédiatement par son coordinateur ou sa coordinatrice.

2. **La présence au premier jour est obligatoire.**

Aux troisième et sixième jours, un bilan de l'état des présences des bénévoles sera communiqué aux responsables des institutions partenaires afin que la pertinence de poursuivre la formation en cas d'absentéisme fréquent soit évaluée, en concertation avec palliative vaud.

3. L'attestation remise à la fin du cursus stipulera le nombre d'heures suivies.
4. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation – **au plus tard deux semaines avant le premier jour de cours** – si le nombre d'inscriptions est insuffisante ou en situation de force majeure, dans quel cas tous les frais de participation se verront remboursés aux personnes concernées.
5. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.